

Communauté de Communes  
de la Picardie Verte



## Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Picardie Verte Résumé non technique (RNT)



Pièce n° 1.6  
du rapport de présentation

## GESTION DU DOCUMENT

### REFERENCES DU DOCUMENT

Référence interne	RNT-SCOT-CCPV - pièce 1.6
Version.révision	2.0
Date	21 février 2014

### REDACTION DU DOCUMENT

Rôle	Nom
Auteurs principaux	LISA VINASSAC, et Philippe PLANTAGENEST
Autres auteurs	Didier DELZOR
Contrôle qualité	Perrine THEILLARD

### SUIVI DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT

Indice	Date	Origine de la modification	Contenu de la modification
<b>V1.01</b>	30/05/2013	Version d'origine	Dossier d'arrêt
<b>V2.01</b>	21/02/2014	Version finale	Dossier d'approbation



## LE CONTENU DU SCOT

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Picardie Verte comporte :

- **Pièce 1 : RAPPORT DE PRESENTATION**, avec :
  - **Pièce 1/0a : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT**
  - **Pièce 1/0b : ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE**
  - **Pièce 1/1 : DIAGNOSTIC**
  - **Pièce 1/2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**
  - **Pièce 1/3 : ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS MENTIONNES A L'ART. L. 122-1-12 et 13**
  - **Pièce 1/4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**
  - **PIECE 1/5 : PHASAGE**
  - **PIÈCE 1/6 : RESUME NON TECHNIQUE**
- **Pièce 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**
- **Pièce 3 : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO).**

Le présent document constitue la pièce n° 1.6 du dossier de SCOT, et vise à fournir aux non-spécialistes une vue synthétique du dossier constituant le SCOT, et notamment de ses grandes orientations et articulations.

## LE RAPPORT DE PRESENTATION

Le **diagnostic** part de quatre constats :

- Un fort accroissement de la population qui a atteint 31 803 habitants au recensement de 2012, soit + 3 300 personnes en dix ans.

Les deux tiers de cet accroissement sont dus à l'excédent des arrivées sur les départs (solde migratoire). Le territoire est de plus en plus attractif : le « taux d'attractivité démographique » a plus que doublé depuis la période 1990/1999.

- L'emploi a augmenté (+ 1 000 emplois en 10 ans), avec :
  - une résistance des emplois industriels,
  - une forte progression du tertiaire,
  - et une diminution importante de l'emploi agricole.
- Le territoire est appuyé sur ses bourgs principaux et tous les cantons progressent en population et en emplois.
- Mais le nombre d'emplois a augmenté moins vite que la population active : plus de résidents travaillent à l'extérieur (Beauvais, Gournay, IDF).

En 1999, il y avait chaque jour 3 000 personnes de plus à aller travailler à l'extérieur qu'à venir travailler dans le territoire. Dix années après, ce chiffre était de 4 500.

Sur le plan **environnemental**, plusieurs éléments ont été notés :



- Plusieurs entités paysagères composent le territoire : paysages d'herbages au Sud, paysages ouverts de grandes cultures au Nord :

- Au Sud, la boutonnière du Pays de Bray, composée de prairies, bocages, herbages humides, boisements ;
- Au Nord le Plateau Picard, paysage de grandes cultures avec des poches herbagères et bocagères, souvent situées aux pourtours des villages ;
- Au centre la vallée du Thérain et du Petit Thérain, qui fait écho aux bocages du Bray, avec des herbages et des paysages de polyculture.

Le territoire se distingue par ailleurs par un patrimoine d'exception, avec plusieurs types d'architecture: châteaux, églises, moulins, manoirs, halles, patrimoine post-industriel dans la vallée du Thérain, traces d'un vécu traditionnel :

- Le vocabulaire architectural est riche et diversifié ;
  - Les typologies des villages s'affirment par des espaces publics : places, usoirs, mails, en harmonie avec le paysage environnant, bourgs de vallée, bourgs de plateau, bourgs situés sur les versants des vallées ;
  - A l'écart de la pression urbaine, les bourgs et villages gardent une identité forte.
- Les principaux pôles de biodiversité, à l'échelle du territoire, sont constitués de la vallée du Thérain, de la vallée du Petit Thérain, des vallées sèches affluentes de la vallée des Evoissons, de la vallée de la Bresle, des divers boisements dispersés sur les plateaux agricoles.

La richesse environnementale du territoire est donc forte, avec un certain nombre de problématiques à traiter :

- Milieu naturel et biodiversité : un site protégé (Gerberoy et environs), un bocage résiduel, ainsi que, localement, des boisements et des pelouses dignes d'intérêt ;
- Ressource en eau : captages d'eau potable nombreux et disséminés sur le territoire. Thérain, Petit Thérain et zones humides associées sont également à prendre en compte ; la communauté de communes a réalisé un effort particulier en direction de l'assainissement au travers d'un schéma d'assainissement ;
- Risques : des risques globalement faibles de mouvements de terrain, et des risques d'inondation notables mais localisés (vallées humides). Un site SEVESO (seuil bas) existe à Feuquières ;
- Nuisances, pollutions et énergies : peu de contraintes ou très localisées.

Les enjeux soulevés par l'état des lieux peuvent être déclinés en trois rubriques :

1. La population a profondément changé. En conséquence, l'accueil de populations nouvelles en nombre important suppose un effort en direction de la construction (en qualité et en quantité), des services (les populations qui arrivent sont demandeuses de services «urbains»), des réseaux et des équipements.
2. Le territoire présente une identité patrimoniale, paysagère, environnementale, urbaine, agricole et industrielle : la préservation



de cette identité, structurée par les bourgs-centres, lui a permis d'être attractif. Les villages et les bourgs ont conservé leur typicité, mais la pression résidentielle peut conduire à une perte d'authenticité (les constructions de logements ont consommé 150 Ha. de surfaces agricoles en dix années).

A l'avenir, le territoire risque d'être plus encore, avec la réouverture de la ligne ferroviaire Serqueux/Gisors (et sans même prendre en compte le projet de liaison A16/A29), sous l'influence des grandes agglomérations voisines et, donc, de subir une pression résidentielle forte, qui interpelle sa capacité à maîtriser les flux et à maintenir à long terme son attractivité.

3. Le rôle économique du territoire est essentiel, pour ne pas devenir un territoire purement résidentiel : peut-il être stimulé par les grandes infrastructures qui sont en projet ? Peut-il être développé en valorisant l'interface avec la Normandie, avec le Grand Amiénois, avec le Beauvaisis, avec l'Ile-de-France ?

Sur la base de ce diagnostic, le rapport de présentation décrit les éléments marquants de l'élaboration du SCOT et notamment la phase prospective (scénarios) qui a précédé la détermination du PADD.

## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

**Le PADD, qui constitue le « projet » à long terme du territoire,** vise à répondre aux enjeux de la phase diagnostic et déterminer les axes de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

L'objectif global est de poursuivre le développement de la Picardie Verte, de façon maîtrisée et qualitative.

Il s'agirait donc, dans la phase actuelle du développement de la Picardie Verte, de mettre en place pour la période à venir une «consolidation dynamique et qualitative» visant à accroître l'attractivité globale du territoire.

Le « cœur » du projet est organisé autour de la notion de proximité, de développement local, de valorisation et de qualité territoriales.

Ces questions débouchent sur plusieurs problématiques :

- Le positionnement du territoire : réflexion sur le lien à Amiens, à la Somme comme un moyen de développement du nord du territoire, et, le cas échéant, sur le lien à développer avec la Normandie et Rouen, et pas seulement dans le cadre d'un «rapport de face à face» avec l'Ile-de-France.
- Les coopérations à renforcer avec les EPCI voisins et le Beauvaisis, directement et dans le cadre du Pays, pour éviter les concurrences, parvenir à une répartition équilibrée des projets intéressant l'ouest de l'Oise, développer des outils communs (par exemple dans le domaine de la formation qui constitue un enjeu essentiel...).
- Les préoccupations qualitatives, en termes sociaux (mixité générationnelle, mixité sociale, transports collectifs, équilibre du territoire avec le risque d'un « décrochement » du nord) et en termes environnementaux (qualité de l'aménagement, qualité urbaine et qualité environnementale des constructions, préservation des ressources naturelles et des paysages, eau et assainissement, précarité énergétique, etc.).



Communauté de Communes  
de la Picardie Verte

Il s'agirait donc d'un développement plus inventif, plus centré sur les ressources et les productions locales, dans une perspective d'accroissement de l'attractivité du territoire : agro-ressources, en lien éventuel avec le campus LaSalle Beauvais, artisanat, services à la personne, tourisme vert et de patrimoine, etc...

Ce positionnement territorial et économique a en outre l'avantage de constituer une offre plus originale, plus « différenciante » par rapport, par exemple, à ce que l'on peut trouver à Beauvais, qui bénéficie des avantages d'une zone franche et d'une agglomération.

Le projet se décline ensuite en trois grands objectifs :

– **Proximité :**

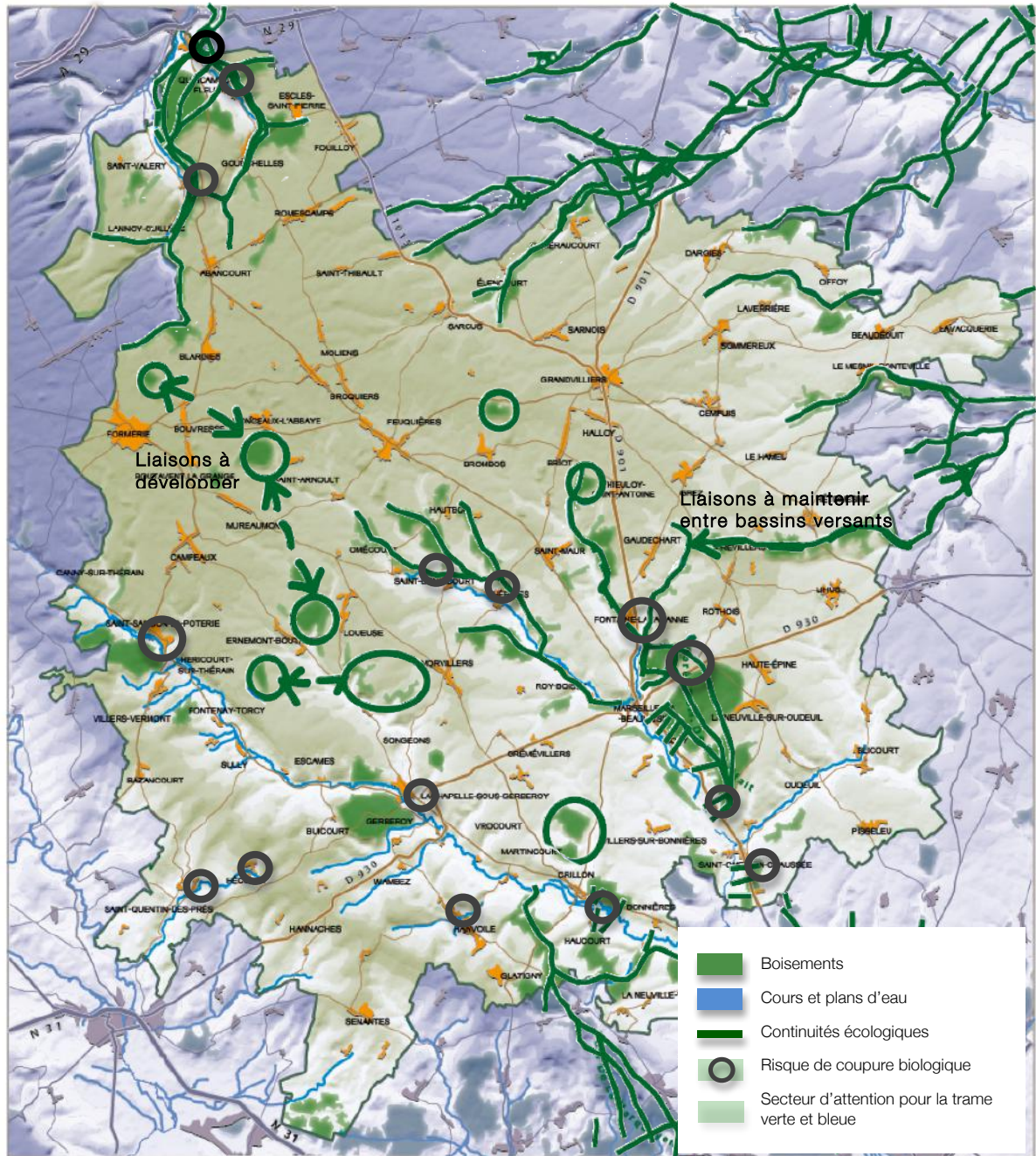
- Le projet s'appuie sur l'agriculture comme élément de stabilité et de développement du territoire, mais également sur sa contribution à la gestion paysagère.
- Développement de la transformation, avec les filières associées (abattoir de Formerie), qui recèlent un fort potentiel.
- Mise en place de circuits courts, de vente directe.
- Le maintien des activités industrielles existantes peut supposer de leur fournir les moyens d'une évolution sur place de leur implantation (extensions, accessibilité, etc...).
- Rôle essentiel du commerce de centre-bourg.
- Développement des énergies vertes, de l'éco-construction, des services aux entreprises et des services de proximité, de l'artisanat.
- Développement d'un «**éco-tourisme vert**» ou «**de nature**», de court séjour, pour une clientèle régionale ou francilienne...

– **Qualité :**

- Qualité des ressources naturelles (eau, paysages, biodiversité et énergie) comme atout principal de la Picardie Verte.
- Qualité paysagère (coupures d'urbanisation, cônes de vue, sites emblématiques, etc.); mise en place d'une trame bleue et verte à l'échelle du SCOT.
- Prise en compte des risques naturels (inondation) et technologiques (industrie) dans l'aménagement.
- Qualité résidentielle: typicité des villages, identité rurale, qualité du bâti en lien avec le bourg ou le village, et insertion paysagère des extensions.
- Qualité de l'aménagement et économie de l'espace: diversification des formes urbaines (continuité des fronts bâtis dans les bourgs, maisons de ville, etc...) et des modes de financement permettant une offre plus variée.
- Importance de l'accessibilité physique (fluidité des connexions : routes, y compris le réseau secondaire, fer, transports collectifs), mais aussi virtuelle (téléphone mobile, haut débit internet) pour la «montée en gamme» des emplois ou même leur simple maintien (très-haut débit dans les futurs parcs d'activité ?).
- Valorisation des parcours de formation initiale et continue : un plus haut niveau de formation pour une activité économique à plus forte valeur ajoutée.



**Les continuités  
écologiques à préserver  
identifiées au sein de la  
trame verte et bleue**





– **Equilibre :**

- La capacité de développement de l'emploi limite la croissance démographique. Par ailleurs, de nombreuses communes souhaitent « une pause » après l'accroissement récent de population, en raison des effets de cette croissance sur les besoins en équipements et services. Mais les bourgs possèdent une plus forte capacité à accueillir une population nouvelle et les emplois correspondants.
- Le développement de l'habitat, des parcs d'activité, des zones artisanales, des zones commerciales, des transports, des services, doit concourir à éviter une « dissociation » est/ouest et nord/sud et permettre un développement de chaque secteur du territoire. Le choix d'un projet privilégiant la « proximité » permet de faciliter cet équilibre territorial qui est essentiel pour l'avenir de la Picardie Verte.
- Organisation du territoire autour de pôles bien identifiés.
- Diversification de l'offre résidentielle et densité résidentielle à mettre en place, notamment dans les communes constituant les principales polarités du territoire.

Ces axes du PADD débouchaient sur des objectifs chiffrés à 2030 :

- Pour loger la population envisagée à cette date (37 300 habitants, soit + 5 500), il faudrait construire 2 660 logements.
- Dans ces conditions il faudrait affecter 94 hectares aux zones d'urbanisation nouvelles pour le résidentiel, soit 5 à 6 ha./an.

- Pour ce qui concerne l'emploi, les objectifs d'amélioration du taux d'emploi (rapport emplois/actifs) supposeraient la création d'environ 150 emplois par an (contre 120 en moyenne pour la dernière période).
- Les besoins en parcs d'activité seraient donc de l'ordre de 50 hectares.

## LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs détermine, d'abord, l'organisation future de l'espace de la Picardie Verte.

Le parti d'aménagement du territoire de la Picardie Verte est fondé sur un principe d'équilibre entre les 4 cantons qui organisent, dans les faits, la vie des habitants du périmètre du SCOT.

Chacun de ces 4 cantons est avant tout caractérisé par la présence d'un bourg-centre, attractif à l'égard des communes du canton sur le plan des services, des commerces, du logement et de l'emploi.

Pour maintenir cet équilibre, l'architecture à long terme de la Picardie Verte est organisée autour de cinq types de communes :

1. Les « bourgs principaux » :
  - Les chefs-lieux de canton : Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons;
  - et le bourg de Feuquières ;





2. Les « bourgs secondaires » : Abancourt, Moliens, Saint-Omer-en-Chaussée ;
3. Les « pôles relais » : Campeaux, Hanvoile, Morvillers, Quincampoix-Fleuzy.
4. Les « villages » : les autres communes de la CCPV;
5. Gerberoy, qui constitue avant tout un pôle touristique dont le rayonnement excède les limites de la Picardie Verte.

Dans ce cadre, le D.O.O. aborde les questions relatives au « projet » du SCOT, qui consiste en une mise en valeur du territoire, où les problématiques de l'agriculture, de la géographie et notamment des pentes, des vallées et des cours d'eau, des paysages naturels, de l'environnement, se rejoignent pour offrir une capacité de développement maîtrisé et local, qui s'appuie sur les flux externes, mais également sur les ressources propres du territoire.

De ce point de vue, la question du **tourisme** constitue un point d'entrée intéressant : éco-tourisme rural et « de nature », tourisme « de découverte » et « tourisme patrimonial », il ajoute les qualités du territoire à partir de ses paysages naturels et bâtis, de son environnement.

Le DOO précise ensuite les objectifs de **développement résidentiel** du PADD (L'objectif de la CCPV à 2030 est donc de 37 300 habitants, ce qui nécessite 2 660 logements) et les répartit par catégories de communes (pôles du territoire) et par canton.

Il précise les conditions de développement de ces logements, en termes de qualité urbaine, de diversité du parc résidentiel, avec un objectif d'un minimum de 15% de leur production future à des logements à prix maîtrisés dans les bourgs principaux.

Il fixe des objectifs de rénovation du bâti résidentiel, avec un objectif de 40 logements rénovés ou réhabilités par an.

Le volet de **développement économique** du SCOT s'appuie sur le positionnement du territoire au sein du Département et de la Région, en lien avec la Haute-Normandie et la Somme.

Le DOO prévoit la mise en place des conditions du développement de l'emploi au sein du tissu urbain (activités sont largement non-consommatrices d'espace : activités réalisés à domicile grâce aux nouvelles technologies, très petites entreprises – TPE non nuisantes, adaptées à une localisation dans les bourgs et les villages, artisanat, commerce, etc....).

Les capacités foncières économiques à développer s'articulent autour de :

- Parcs d'activité de taille moyenne à petite, souvent sous forme d'extension des parcs existants,
- Une attention particulière sera accordée à l'extension des surfaces d'activité à proximité des sites industriels importants, pour permettre leur extension ou la venue de sous-traitants.
- Zones artisanales de petite taille dans les bourgs secondaires et pôles-relais.
- A plus long terme, parc d'activité à positionner en fonction du tracé définitif de la liaison A16/A29, en fonction de ses entrées et sorties.

En ce qui concerne le **développement de l'agriculture**, les orientations relatives à la limitation de la consommation d'espace et celles relatives aux conditions de développement de l'urbanisation (gestion des contacts et par conséquent des conflits d'usages, limitation du mitage, de l'urbanisation linéaire) participeront à la protection de l'espace agricole, tout comme la définition claire du projet de territoire qui permet une vision à moyen terme pour les exploitants.



Communauté de Communes  
de la Picardie Verte

Lorsque des documents d'urbanisme locaux envisageront des ouvertures à l'urbanisation sur des terres agricoles, ils devront préalablement penser à l'impact que le projet pourra avoir sur le fonctionnement et la viabilité de l'exploitation agricole, en réalisant un bilan avantages/inconvénients de cette extension.

Pour ce qui est du développement du tourisme, une réflexion est en cours à l'échelle du Grand Beauvaisis sur l'intérêt d'une mise en réseau des offices de tourisme des communautés de communes adhérant au Pays. Dans tous les cas, la poursuite de ce développement supposera une professionnalisation et une mise en réseau des différents acteurs.

Cette politique touristique s'appuiera sur l'existant : activités patrimoniales (Gerberoy, patrimoine bâti et petit patrimoine, etc.), activités culturelles et récréatives (musée d'Hétomesnil, évènementiel, agro-tourisme, etc.), activités de nature (randonnées, loisirs verts, etc.).

Le D.O.O. du SCOT détermine les localisations préférentielles des **commerces** dans le territoire du SCOT, en distinguant précisément les potentiels de chaque espace à trois niveaux :

- **Bourgs principaux**, dans le cadre du développement des commerces et des services intermédiaires et de proximité, à destination des communes du canton.

Dans certains cas, notamment à Grandvilliers, le commerce des bourgs principaux développera ses activités dans une perspective plus large, à l'échelle de la CCPV, voire au-delà, pour des besoins quotidiens, hebdomadaires ou exceptionnels.

- **Bourgs secondaires et pôles-relais**, dans le cadre du développement des commerces et des services de proximité, à destination de la commune et des communes voisines ;
- Parallèlement, le maintien et le développement, le cas échéant, du commerce de détail dans **l'ensemble des communes** de la CCPV, afin de favoriser leur animation et leur dynamisme.

Dans le cadre des orientations générales du D.O.O., le DACOM (Document d'Aménagement Commercial) comporte des zones d'aménagement commercial (ZACOM) susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'organisation du territoire.

Plusieurs ZACOM ont été délimitées à Grandvilliers, Halloy (sur la route de Grandvilliers), Songeons (centre-ville et zone périphérique du bourg), Formerie et Moliens.

Pour ce qui concerne les **transports et les déplacements**, l'objectif de la Picardie Verte dans ce domaine est d'aboutir au désenclavement et à une desserte équilibrée du territoire.

Cet objectif s'inscrit dans la perspective, annoncée pour 2013, de la réouverture au trafic voyageurs, puis au trafic fret, de la ligne Gisors-Serqueux, avec une importance spécifique des gares de Sérifontaine et de Gournay-en-Bray.

L'objectif de la CCPV est de soutenir les lignes ferroviaires traversant son territoire, notamment la ligne Beauvais-Le Tréport, qui a connu des travaux de modernisation et doit se concrétiser dans l'avenir par des travaux de réhabilitation des abords des gares pour les rendre plus fonctionnels et développer l'intermodalité.





Pour ce qui concerne les autres transports collectifs, l'objectif du SCOT est de stimuler les « éco-déplacements » en lien avec « Oise Mobilité » (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise - SMTCO) et notamment le covoiturage, en lien avec le développement par le Conseil général, à proximité des principaux pôles du territoire, mais également à son pourtour, d'aires de co-voiturage.

Le développement des transports collectifs est à terme lié à l'organisation des pôles-gare et leur liaison avec les bourgs: Saint-Omer, Marseille, Grandvilliers, Abancourt, et Feuquières, avec à terme une intermodalité voiture particulière / cars / vélo / train pour faciliter les déplacements vers Amiens et Beauvais / Paris.






## La carte du projet - légende



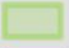
### - Renforcer le maillage des pôles d'activités et de vie

-  **Bourgs principaux**, sites des activités économiques principales, attractifs en terme de services, commerces, logement et emplois, vis-à-vis des communes du canton
-  **Bourgs secondaires**, attractifs en terme de services, commerces, logement et emplois, vis-à-vis des communes voisines
-  **Pôles relais**, proposant équipements, services, commerces
-  **Pôle touristique** de Gerberoy




### - Conforter l'équilibre de l'architecture urbaine du territoire

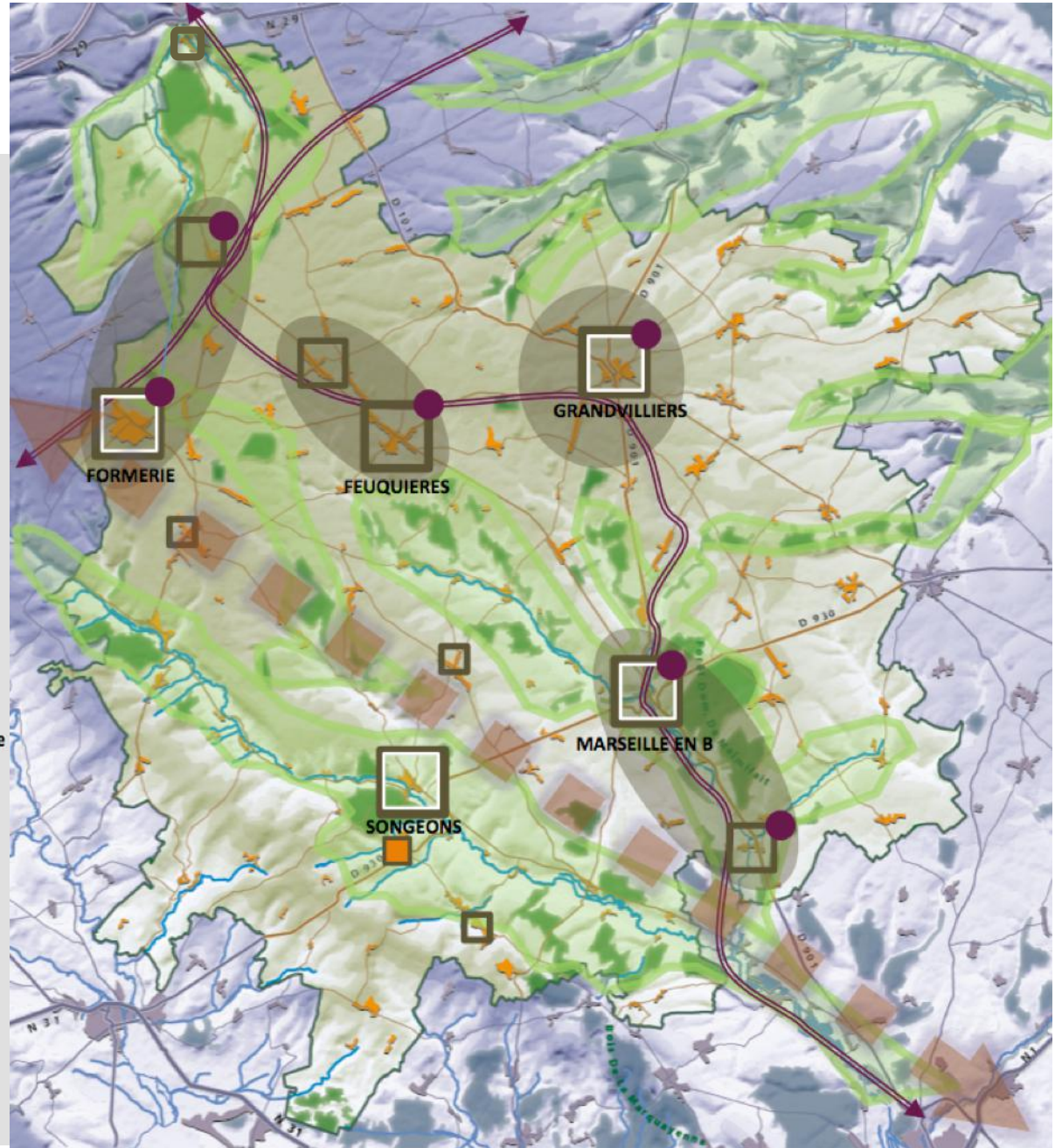
-  Equilibre entre les 4 chefs-lieux à préserver, pour conserver l'équilibre entre les 4 secteurs du territoire
-  Pôles à développer en réseau
-  Enveloppes urbaines des communes, à développer selon leur typologie, en densification et en préservant la qualité du bâti

### - Préserver et valoriser les richesses naturelles et agricoles du cadre de vie

-  Espace agricole à conforter (cohérent, exploitable et productif) et paysages identitaires à préserver
-  Boisements et éléments bocagers à protéger et valoriser
-  Continuités écologiques (« trame verte et bleue ») à conserver et à conforter
  - périmètre d'attention de la trame verte et bleue
  - tracé des continuités humides

### - Favoriser l'accessibilité et la mobilité

-  Voie ferrée à valoriser
-  Pôle gare et d'intermodalité
-  Grande infrastructure en projet, à soutenir sous conditions





Pour ce qui concerne l'organisation du réseau routier, l'objectif est d'aboutir à améliorer le réseau secondaire entre les bourgs (notamment la liaison entre Grandvilliers et Songeons, particulièrement difficile), pour fluidifier les connexions entre les secteurs.

Pour les **équipements et les services**, l'objectif est d'assurer un niveau d'équipement et de services pour l'amélioration de l'attractivité de la CCPV, notamment dans le domaine des crèches et des structures multi-accueil, dans le domaine du logement et des services pour les personnes âgées (structures de type MARPA - Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées dans chaque Canton), et, enfin, pour la problématique de santé (médecins, professions para-médicales), autour du centre hospitalier de Grandvilliers, avec un objectif de maillage du territoire au niveau des cantons.

**Le volet environnemental du SCOT** a comme objectif de préserver et conforter la diversité du patrimoine biologique du territoire et de mettre en œuvre un fonctionnement intégré, où la gestion environnementale coopère avec le développement économique et résidentiel, pour favoriser une coexistence durable des différents usages, ressources et modes de production présents dans le périmètre du SCOT.

Il détermine des modalités spécifiques concernant l'urbanisation des cœurs de biodiversité majeurs et annexes et des continuités écologiques qu'il institue, ainsi que dans les zones humides et aux abords des cours d'eau.

Il détermine également que les PLU identifient les éléments bocagers (haies, talus, boisements, bosquets, fossés...) qui participent à la préservation et la valorisation de la biodiversité, à la maîtrise des ruissellements agricoles et aux phénomènes d'érosion des sols (notamment lorsqu'elles sont perpendiculaires aux pentes), et à la

diversité paysagère, la diversification agricole ou la production sylvicole ou énergétique.

Le D.O.O. du SCOT vise à améliorer la qualité des paysages et des modalités d'urbanisation, par la mise en valeur des atouts paysagers, notamment pour le site de Gerberoy, les vallées du Thérain et du Petit Thérain, et la « boutonnière du Bray » et le haut-Bray.

Pour ce qui concerne le cadre bâti, le D.O.O. vise une préservation des éléments remarquables du patrimoine architectural et urbain.

Il encourage, dans le cadre des opérations et documents d'urbanisme, à identifier et mettre en valeur les sites patrimoniaux par la valorisation du bâti, des ensembles urbains et paysagers d'exception (spécificités urbaines et architecturales) et la recherche d'une qualité architecturale harmonieuse (volume, couleur) entre le bâti ancien et nouveau sans exclure l'innovation.

Il prévoit que les PLU pourront déterminer des coupures d'urbanisation pour préserver le « grand paysage » et éviter que les bourgs et les villages ne finissent par se rejoindre.

Enfin, le SCOT met en place les principes d'une gestion durable des ressources du territoire.

Il vise à économiser et protéger la ressource en eau pour garantir l'approvisionnement en eau, à poursuivre les efforts engagés pour l'assainissement et les eaux de ruissellement et à favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique, tout en prenant en compte les risques, notamment d'inondation, et les nuisances.



## LES AUTRES DOCUMENTS DU RAPPORT DE PRESENTATION DU SCOT

Le SCOT comporte également une **analyse de la compatibilité du SCOT avec les documents « supérieurs »** du point de vue des normes juridiques, ainsi qu'un document précisant qu'il ne comporte pas de **phases** de réalisation.

Il comprend ensuite, toujours dans le rapport de présentation, **une analyse de la consommation d'espaces agricoles et forestiers passée, mise en relation avec celle qui est prévue par le SCOT.**

La consommation d'espace prévisionnelle totale (résidentiel économie, commerce) est de l'ordre de 9 Hectares par an et peut être mise en relation avec la consommation passée, estimée à 28 Ha. par an en moyenne.

Le SCOT comporte enfin, dans le rapport de présentation, une **évaluation environnementale** qui identifie de façon claire trois éléments fondamentaux de la gestion durable d'un territoire :

1. Quel est ce territoire, et à quels enjeux fait-il face ?
2. Quel futur s'ouvre à lui si les tendances à l'œuvre se poursuivent ?
3. Quels sont les choix faits pour préparer l'avenir, choix effectués parmi les alternatives possibles ?

Conformément au code de l'urbanisme, l'évaluation comporte :

- L'explication de la méthodologie employée pour réaliser l'évaluation.
- L'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du SCOT sur l'environnement.

Elle consiste en l'identification des effets les plus probables sur l'environnement liés à l'application du SCOT.

Cette étape fixe également les référentiels servant à l'évaluation ultérieure du SCOT puisqu'elle constitue une forme de modélisation de l'évolution du territoire vue sous l'angle environnemental.

Elle explique également les mesures prises par le schéma pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables issues de l'application du SCOT.

- Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCOT au cours de son application, ou au plus tard dans le cadre d'une évaluation qui doit intervenir dans les 6 ans qui suivent l'approbation du schéma.